
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Jeholet, Dodrimont et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

Dans l'article 4, §1^{er}, 3°, du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « de deux experts indépendants » sont remplacés par les mots « d'un expert indépendant ».

JUSTIFICATION

Il semble que la volonté du Gouvernement soit de désigner un expert pour chaque critère, et non deux comme mentionné dans le texte. Il y a donc lieu de modifier cette coquille.

Y. EVRARD

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT

M. DOCK